

ENTREPRISE INDIVIDUELLE Et MICRO-ENTREPRENEUR

IMMATRICULATION EN TANT QU'AGENT COMMERCIAL (personne déjà immatriculée au RCS)

- Formulaire **P2** dûment complété et signé en original sur chaque feuillet
- Copie d'un contrat d'agent commercial signé par toutes les parties au contrat

COUT DE LA FORMALITE

Chèques de 93.70 € et de 24.71 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de **BOURG EN BRESSE**

ou

Chèque uniquement de 24.71€ à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse (**si micro-entrepreneur**)

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)